

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-07-039

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 20
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le 3 juillet deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE (arrivée à 20h20), Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Christelle PLUCHAUD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE,

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, Marie-Pierre SEON, Stéphane VILLARD, Corinne VERDIER, Patrice BRAUD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Pierre PASQUIER pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Marie-Pierre SEON pouvoir à Florence CHEUCLE, Stéphane VILLARD pouvoir à Martine CHARLES, Corinne VERDIER pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Patrice BRAUD pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Florence CHEUCLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : FONDS VERT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREER UNE RESERVE INCENDIE EN CITERNE SOUPLE – ROUTE DE CHATELUS – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250703-2025-07-039-DE

Accusé certifié exécutoire

1 / 2 Réception par le préfet : 09/07/2025
Publication : 10/07/2025

La Commune de Saint-Marcellin-en-Forez souhaite créer une réserve incendie en citerne souple, route de Châtelus, à proximité de l'ancien bâtiment du centre aéré La Ruche.

Le montant prévisionnel de cette installation s'élève à 22 349,60 € HT.

Le fonds vert soutient les collectivités dans ce domaine à hauteur de 80 % maximum de l'investissement hors taxe.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 80 % (17 879,68 €) auprès de l'Etat au titre du fonds vert.

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Installation d'une réserve incendie en citerne souple	22 349,60 €	Subvention Fonds vert	17 879,68 €
		Auto-financement	4 469,92 €
TOTAL	22 349,60 €	TOTAL	22 349,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuver le projet de créer une réserve incendie en citerne souple pour un montant total estimé à 22 349,60 € HT ;
- Arrêter le plan de financement ci-dessus ;
- Autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès du fonds vert pour un montant de 17 879,68 € soit 80 % du coût de l'opération ;
- Préciser que les crédits seront prévus au budget 2025 de la commune ;
- Autoriser le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 7 JUILLET 2025

Le Maire,

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Florence CHEUCLE